

Procès-verbal du conseil municipal du lundi 9 avril 2018 à 19 heures

Présents : Mmes SALADINO I., GARCIA M., ARZALIER B., MM. SARTI G., JAUFFRE M., FARGIER G., BERARD T., ALEXANDRE J.

Pouvoir : DESCOURS J. à ALEXANDRE J.

Excusé : D. MAZON ; Mme SALADINO Irène a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

1) Adoption du projet de PV du conseil municipal du 11 Décembre 2017.

Le projet de PV préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité

2) Approbation des Comptes de gestion 2017 de la Trésorière

Mme La Trésorière a arrêté les comptes de gestion de 2017 des budgets : principal, de l'eau et de l'assainissement, du local commercial. Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les dépenses et les recettes réalisées en 2017 pour les différents budgets. Vote : unanimité.

3) Comptes administratifs 2017 (budget général, budget Eau et assainissement, budget local commercial).

M. Jacques ALEXANDRE a été élu président de séance : vote : unanimité. Le maire ne participe pas au vote pour les comptes administratifs. Les comptes administratifs font apparaître, pour 2017, les résultats suivants :

A - Compte Administratif 2017 budget communal :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 183 902,26 € ; recettes : 254 630,98 € ; excédent de fonctionnement reporté de 2016 : 57 709,18 € ; soit un résultat de clôture (excédent) de 128 437,90 €

INVESTISSEMENT

dépenses : 85 650 € ; recettes : 119 134,94 € ; excédent d'investissement reporté de 2016 : 54 252,04 € ; résultat de clôture (excédent) : 87 736,98 €

INVESTISSEMENT – Restes à Réaliser

reste à réaliser en dépenses : 428 657,33 € ; reste à réaliser en recettes : 104 026,86 € ,
besoin de financement : 324 630,47 € ; besoin total de financement : 236 893,49 €

AFFECTATION :

128 437,90 € au compte 1068 pour la couverture partielle du besoin de financement de la section d'investissement. Vote : unanimité.

B - Compte Administratif 2017 - Budget eau et assainissement

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 31 002,85 € ; recettes : 30 602,62 € ; excédent de fonctionnement reporté de 2016 : 4 161,99 € ; résultat de clôture (excédent) : 3 761,76 €

INVESTISSEMENT

Reste à réaliser en dépenses : 16 424,57 € ; reste à réaliser en recettes : 44 276,65 € ; déficit d'investissement reporté de 2016 : 8 643,86 € ; résultat de clôture (excédent) : 19 208,22 €

INVESTISSEMENT – Restes à Réaliser

dépenses : 68 641,42 € ; recettes : 51 595,60 € ; besoin de financement : 17 045,82 €
Besoin total de financement : - 2 162,40 €

AFFECTATION :

3 761,76 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté. Vote : unanimité.

C – Compte administratif 2017 budget local commercial

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 82,80 € ; recettes : 3 234,96 € ; résultat de clôture (excédent) : 3 152,16 €

INVESTISSEMENT

dépenses : 0 € ; recettes : 3 239,31 € ; déficit reporté de 2016 : 21 202,40 €. Résultat de clôture (déficit) : 17 963,09 €.

INVESTISSEMENT – Restes à Réaliser

dépenses : 0 € ; recettes : 0 € ; Besoin total de financement : 17 963,09 €

Affectation :

3 152,16 € au compte 1068 pour la couverture partielle du besoin de financement de la section d'investissement. Vote : unanimité.
Le maire a repris la présidence de la séance.

4) Taux des 3 taxes 2018.

	Bases prévisionnelles pour 2018 en Euros	Taux proposés	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	428 700	5,72	24 522
Taxe sur le foncier bâti	495 700	7,23	35 839
Taxe sur le foncier non bâti	8 200	50,44	4 136
		TOTAL	64 497

Les taux de 2017 ont été reconduits. Vote : unanimité.

5) Tarif de l'eau des hameaux.

Les tarifs de 2017 ont été maintenus. A savoir : abonnement à 48 € HT, prix au m³ à 0,60 € HT. Vote : unanimité.

6) Subventions aux associations 2018 :

Un vote préalable a eu lieu pour décider de l'attribution d'une subvention à l'association de l'Avenir de St Pierre : contre, 5 voix ; abstention : 1 voix ; pour : 3 voix.

Les montants suivants ont été attribués :

	2018
Lutte contre le cancer	55 €
Lutte contre la tuberculose	55 €
Syndicat de défense de la Châtaigne d'Ardèche	120 €
Association de pêche	55 €
ACCA	250 €
Béalière	150 €
Don du sang	140 €
ADMR	250 €
Club des Bons moments	400 €
Amitié Randonnées	550 €
Jeunesse sportive Hautes Cévennes	100 €

Vote : unanimité. Le maire a rappelé que la subvention 2018 à l'association Mont'à la Feïra (Espace de vie Sociale) : 1 233 €, avait été attribuée lors du conseil municipal du 27 octobre 2017.

7) Programme voirie 2018 :

Pour 2018, le maire a rappelé que le programme intercommunal concernait le revêtement sur la route entre les deux hameaux de Collanges : montant de travaux 41 600,52 € ht (grave émulsion + bicouche). La réfection du revêtement sera accompagnée de quelques travaux sur des murs de soutènement et talus. Des devis vont être demandés. Il est aussi proposé de refaire le revêtement de la rue du Village Haut, 8 231 € HT. Le devis établi consiste à mettre de l'enrobé, étant donné l'étroitesse de cette voie. Un mur de soutènement sera à reprendre. Il faut également autoriser le maire à signer une convention de groupement de commande pour travaux de voirie avec la CDC. En ce qui concerne l'élargissement sur la route de Collanges Basses, le propriétaire du terrain, M. Leppert, a donné son accord, des devis seront demandés. Vote : unanimité.

8) Budget primitif général 2018, Budget primitif Eau et Assainissement 2018, Budget primitif local commercial 2018.

Budget général :

Fonctionnement : le budget prévisionnel est équilibré à **228 413 €** en dépenses et recettes de fonctionnement.

Investissement : le budget prévisionnel est équilibré à **438 123,74 €** en dépenses et recettes d'investissement.

En investissement, les principales dépenses sont relatives à l'enfouissement des réseaux et aux prochains aménagements de la Place du Marché. Ce budget aussi prend en compte la facture de la saleuse qui est payée sur 2018, des régularisations foncières, la restauration de registres d'état civil.

Le programme de voirie géré par l'intercommunalité n'apparaît pas dans ce budget, ce programme est financé par les attributions de compensation. (financement lié aux recettes de cotisations foncières des entreprises). Par contre les revêtements de voies communales qui viennent en plus du programme de la CDC, seront financés par la commune. De même pour l'élargissement de la route à Collanges Basses. Par ailleurs ce budget prévoit 3 500 € pour le changement de la borne incendie d'Aulueyres. L'Etat demande aussi de terminer la mise en conformité de l'accessibilité aux Etablissements recevant du public (église) et aux installations ouvertes au public (cimetière). Vote : unanimité.

Budget eau et assainissement :

Fonctionnement : le budget prévisionnel est équilibré à **34 418,76 €** en dépenses et recettes de fonctionnement.

Investissement : le budget prévisionnel est équilibré à **90 403,82 €** en dépenses et recettes d'investissement. Les principales opérations concernent les périmètres de protection aux captages et les perceptions et versements des aides de l'Agence de l'Eau pour les réhabilitations des systèmes d'assainissement non collectifs. Vote : unanimité.

Budget Local commercial :

Fonctionnement : le budget prévisionnel est équilibré à **3 235 €** en dépenses et recettes de fonctionnement.

Investissement : le budget prévisionnel est équilibré à **18 463,09 €** en dépenses et recettes d'investissement. Ce budget est alimenté par les loyers du magasin, qui au fil des années viennent réduire le déficit d'investissement. Vote : unanimité.

9 – Décision modificative budget général investissement, dépenses

Il s'agit de changer l'imputation des dépenses liées à l'enfouissement des réseaux ORANGE et d'éclairage public. Les dépenses de 15 336,19 € et 32 954,28 € sont respectivement imputées aux comptes 56-238 et 60-238. Vote : unanimité

10 - Renouvellement convention STEP avec le SATESE 26/07 :

Il s'agit d'autoriser le maire à signer la convention d'entretien de la station d'épuration. Cette convention est passée entre la commune et le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration). Ce service a pour mission d'apporter aux exploitants de stations d'épuration les conseils devant permettre d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des installations d'assainissement dont ils ont la charge. Le coût annuel est de 360 €uros. Durée de la convention : 2 ans. Vote : unanimité

11- Choix d'un bureau d'études pour l'Etude assainissement collectif :

Lors du conseil municipal du 11 décembre 2017, il a été décidé de demander des devis à des bureaux d'études pour une étude concernant l'assainissement collectif, ceci pour répondre aux diverses demandes de branchements en assainissement collectif. Les propositions sont les suivantes :

Bureaux d'études	Hors taxes	TTC
IATE	3 150	3 780
Naldéo	4 200	5 040
Rhône Cévennes Ingénierie	4 200	5 040

La proposition de la société IATE a été retenue. Vote : unanimité

12 - Validation du choix des entreprises pour le chantier Place du Marché, signature des marchés et de l'avenant d'ingénierie :

Il s'agit de valider le choix des entreprises, d'autoriser le maire à signer les marchés et l'avenant d'ingénierie avec le bureau d'études BEAUR.

Les entreprises proposées sont les suivantes : (montant total des travaux HT = 250 304, 95 €)

Lot n° 1 VRD : SATP pour un montant de 89 945, 44 € HT

Lot n° 2 Maçonnerie-BA : AUDIGIER S. pour un montant de 58 544, 51 € HT

Lot n° 3 Charpente bois couverture : MOULIN Charpente pour un montant de 56 790, 80 € HT

Lot n° 4 Etanchéité : BROUCHIER pour un montant de 9 013, 72 € HT

Lot n° 5 Serrurerie Métallerie : ROUMANET pour un montant de 14 072 € HT

Lot n° 6 : Plâtrerie, peinture, faïence : TOGNETTY pour un montant de 11 953, 26 € HT

Lot n° 7 : Electricité : PERGE pour un montant de 5 329 € HT

Lot n° 8 : Plomberie, sanitaires : AUDIGIER Michel pour un montant de 4 656, 22 € HT

Vote : unanimité.

13- Demande de M. David Mazon (utilisation de la salle des fêtes),

David MAZON souhaiterait utiliser la salle des fêtes le dimanche matin, quand elle n'est pas réservée par des particuliers. Ceci, dans le cadre de son activité professionnelle qui consiste à accueillir des personnes pour la pratique du FITNESS. Les séances du dimanche seraient de 9 H 00 à 11 H 30.

Lorsque la salle serait prise le dimanche, M. David MAZON, souhaiterait faire les séances le vendredi. Le conseil municipal a autorisé M. MAZON David à débiter l'activité, le conseil municipal délibérera à nouveau après une période d'essai. Vote : unanimité

14- Bornage Chemin rural des Chambons.

La Famille Missionnaire de Notre Dame a fait réaliser un projet de bornage du chemin rural des Chambons. Il s'agit d'autoriser le maire à valider ce bornage. Il a été décidé, avant toute validation, que la commission des travaux se rende sur le terrain avec le géomètre qui a réalisé le plan de bornage. Vote : unanimité.

15- Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux.

Pays de l'Ardèche Méridionale, SEBA, SIDOMSA, PNR.